COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17/06/2022

KERIALIS
Prévoyance, Santé & Retraite

KERIALIS ouvre ses statuts aux professions du droit et du chiffre

KERIALIS, Institution de Prévoyance qui protège depuis plus de 60 ans les avocats et leur personnel, a révisé ses statuts aux fins d'élargir son champ d'intervention aux autres professions du droit et professions du chiffre pour lui permettre d'accompagner les évolutions en cours et à venir de la profession d'avocat et de relever les défis sur des marchés très concurrentiels de la protection sociale complémentaire.

Pour faire suite à cette modification statutaire et à la recomposition de son conseil d'administration, elle est heureuse d'annoncer la réélection de **Me Matthieu DULUCQ** (FNUJA) et **Mme Karima BEN SAID** (FO) aux postes respectifs de **Président de l'Institution de Prévoyance** et **1ère Vice-Présidente de l'Institution de Prévoyance**. Mme Catherine GAZZERI (ABF) et M. Antoine ORY-CHANFRAULT (CFE CGC) sont élus Vice-Présidents.

S'ouvrir aux professions du droits et du chiffre est une suite logique pour le développement de KERIALIS.

« KERIALIS exerce son activité auprès des professions du droit depuis les années 60 : des décennies entières se sont écoulées depuis la création de notre institution et le monde a considérablement changé ! Il est donc naturel que nous nous adaptions » témoigne ***Matthieu DULUCQ, Président de l'Institution de Prévoyance.***

Relation presse KERIALIS
Service communication : communication@kerialis.fr | Tél. : 01 53 45 10 00

À propos de KERIALIS

KERIALIS est une Institution de Prévoyance qui protège depuis 60 ans le personnel salarié des avocats contre les aléas de la vie. Le groupe est un organisme paritaire qui est gouverné par des conseils d'administration composé paritairement de représentants désignés par les organisations syndicales d'employeurs et par les syndicats des salariés. Sa mission est d'offrir la meilleure qualité de service et des garanties toujours plus performantes pour les professions de droit.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17/06/2022

KERIALIS
Prévoyance, Santé & Retraite

Un fonctionnement paritaire

KERIALIS est née de la volonté des partenaires sociaux des salariés et des employeurs des cabinets d'avocats, de constituer une protection sociale complémentaire au niveau national répondant aux intérêts de tous.

Leur objectif ? Développer et offrir des solutions d'assurance de personne sur mesure pour les cabinets d'avocats et leur personnel.

KERIALIS est pilotée par une gouvernance paritaire, ses administrateurs sont les représentants de ses clients employeurs, d'une part et salariés, d'autre part. Ils sont représentés à part égale. C'est un organisme à but non lucratif.

KERIALIS, Solidaire à vos côtés

Relation presse KERIALIS
Service communication : communication@kerialis.fr | Tél. : 01 53 45 10 00

À propos de KERIALIS

KERIALIS est une Institution de Prévoyance qui protège depuis 60 ans le personnel salarié des avocats contre les aléas de la vie. Le groupe est un organisme paritaire qui est gouverné par des conseils d'administration composé paritairement de représentants désignés par les organisations syndicales d'employeurs et par les syndicats des salariés. Sa mission est d'offrir la meilleure qualité de service et des garanties toujours plus performantes pour les professions de droit.